



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 045-244500211-20230331-D_2023_050-DE

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX HABITANTS LA
COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES
POUR L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE
(VAE) NEUF**

CERTIFICAT D'HOMOLOGATION

A remplir par le vendeur

Je soussigné(e) Mr, Mme.....

Certifie que le Vélo à assistance électrique (VAE) :

Marque :

Modèle :

Est bien conforme à la réglementation en vigueur définissant un VAE : « cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0.25 kilowatts dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint la vitesse de 25 km/h, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler »

Fait pour valoir ce que de droit

Fait à

Le

Signature et tampon de l'Etablissement :

Les informations recueillies par la Communauté des Communes Giennoises à partir de ce document font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi administratif et statistique du dispositif d'aide. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités de la direction de l'Aménagement et du Développement Economique. Elles seront conservées 3 ans. Conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition du traitement, d'effacement et de la portabilité de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données par voie électronique : secretariattechnique@cc-giennoises.fr ou par courrier postal : Centre administratif 3 chemin de Montfort BP 80099 45503 Gien cedex. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès des services de la CNIL.